



# Rapport bisannuel 2007-2008

Centre d'Information et d'Avis  
sur les Organisations Sectaires Nuisibles

Loi du 2 JUIN 1998 portant création d'un Centre d'Information et d'Avis sur les organisations sectaires nuisibles et d'une Cellule administrative de coordination de la lutte contre les organisations sectaires nuisibles.

Art. 11. Le Centre présente tous les deux ans un rapport de ses activités. Ce rapport est adressé au Conseil des Ministres, aux Chambres législatives et aux Conseils et Gouvernements des Régions et des Communautés.

# 2007

# 2008





## **Introduction :**

La principale raison d'être du Centre réside dans la nécessité d'observer l'évolution dans le temps du phénomène sectaire. Depuis sa création, le Centre a rencontré auprès du public, de la presse et des institutions un succès croissant qui justifie la nécessité de ce suivi sur le long terme. L'appréciation du travail du Centre a conduit à ce que la loi créant le Centre a été, à plusieurs reprises, citée comme modèle pour les pays qui ne disposaient pas encore d'un organe public d'information sur les dérives sectaires.

Cela n'a pas empêché des opposants du Centre de remettre en cause son existence. Certains de ces opposants qui, pour la plupart, sont les mêmes que ceux qui tentaient de réduire à néant la recommandation de la commission d'enquête visant la création d'un observatoire fédéral des sectes, utilisent le mythe de la « liste noire des sectes dangereuses » pour tenter de faire croire que des minorités philosophiques ou religieuses seraient les victimes d'une discrimination du fait même de l'existence du Centre.

Par ailleurs, des associations qui reconnaissent l'utilité du Centre lui ont parfois reproché de ne pas aller assez loin dans la critique des mouvements contestés.

L'observation d'un phénomène controversé dans le respect d'un cadre légal qui fixe des impératifs d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité ne peut déboucher sur un assentiment unanime. Les critiques ne peuvent être apaisées par une approche complaisante qui s'opposerait au devoir d'impartialité, pas plus qu'elles ne peuvent être ignorées au risque de faillir à l'obligation d'objectivité. L'indépendance permet de recevoir les réactions négatives au même titre que les marques de soutien comme des jalons qui délimitent un champ de recherche.

En près de dix ans d'existence, le Centre a contribué, à son niveau et dans les limites de ses moyens, à ce que des libertés fondamentales ne soient pas affaiblies par des abus commis en leur nom ; fort de cette expérience, le Centre poursuivra ses missions d'information et d'avis au profit de l'intérêt général.

**Henri de Cordes**  
**Président du C.I.A.O.S.N.**



## **Table des matières**

### **Situation des membres et du service**

- 1 - Tableau des membres
- 2 - Démission et nomination de membres au cours des années 2007 et 2008
- 3 - Réunions des membres
- 4 - Le secrétariat

### **Exécution par le Centre de ses missions légales**

#### **1 - Centre de documentation**

#### **2 - Etude du phénomène**

- a - Colloque organisé à l'occasion du 10ème anniversaire de la loi
- b - Dimension internationale de l'étude du phénomène
- c - Focus sur un cas d'étude particulier : 2012
- d - Les jeunes face aux dérives sectaires

#### **3 - Information du public**

- a - Développements
- b - Analyse de l'information
- c - Eléments statistiques

#### **4 - Compétence d'avis**

- a - Sahaja Yoga : état de la procédure
- b - Méditation transcendantale

### **Perspectives**



# SITUATION DES MEMBRES ET DU SERVICE



## 1 - Tableau des membres au 31 décembre 2008

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
<b>M. Henri de CORDES</b> (F) <b>Président</b> ; Attaché au groupe MR à la Chambre (2007); Membre du cabinet de la Ministre Laruelle (2008) (1)	<b>M. Stéphane CELESTIN</b> (F) Juriste (2)
<b>M. Gérard DE CONINCK</b> (F) Chargé de cours adjoint à l'Université de Liège (3)	<b>M. Jean-François NANDRIN</b> (F) Criminologue (Université Catholique de Louvain), Agrégé (AESS - Université Libre de Bruxelles) (2)
<b>M. Charles BERLINER</b> (F) Docteur en médecine (4)	<b>Mme Aline GOOSENS</b> (F) Docteur en histoire (Université Libre de Bruxelles); collaboratrice scientifique à la Bibliothèque Royale Albert 1er (2)
<b>M. Louis-Léon CHRISTIANS</b> (F) Professeur à l'Université Catholique de Louvain (5)	<b>Mme Florence VANDERSTICHELEN</b> (F) Directrice du Service d'aide aux étudiants de l'Université Catholique de Louvain (6)
<b>M. Wim VANDEKERCKHOVE</b> (N) professeur d'éthique pratique à l'Université de Gand; chercheur postdoctorant FRS (7)	
<b>M. Bruno BULTHE</b> (N) Procureur du Roi de Bruxelles (8)	
<b>Mme Viviane GEUFFENS</b> (N) <b>Présidente suppléante</b> ; Première conseillère au service des commissions à la Chambre des Représentants (9)	<b>M. Johan GOETHALS</b> (N) Professeur à la faculté de droit K.U. Leuven (10)
<b>M. Adelbert DENAUX</b> (N) Doyen de la Faculté de Théologie Catholique, Université de Tilburg, Hollande; Professeur émérite à la faculté de théologie K.U. Leuven (11)	<b>M. Johan DETRAUX</b> (N) Psychologue-chercheur au Centre psychiatrique universitaire de la K.U. Leuven, campus Kortenberg; président du S.A.S. - Studie- en Adviesgroep Sekten (groupe d'étude et d'avis sur les sectes)(12)

- 1 – Henri de Cordes : désigné président suppléant par la Chambre des représentants le 29 avril 1999; désigné président par la Chambre des représentants le 9 juin 2005.
- 2 – Stéphane Célestin, Jean-François Nandrin et Aline Goossens: désignés membres suppléants par la Chambre des représentants le 9 juin 2005.
- 3 – Gérard De Coninck : désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 9 juin 2005.
- 4 – Charles Berliner : désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 29 avril 1999; désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 9 juin 2005.
- 5 – Louis-Léon Christians : désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 9 juin 1999; désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 9 juin 2005.
- 6 – Florence Vanderstichelen : désignée membre effectif par la Chambre des représentants le 9 juin 1999; désignée membre suppléant par la Chambre des représentants le 9 juin 2005.
- 7 – Wim Vandekerckhove : désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 9 juin 1999; désigné membre suppléant par la Chambre des représentants le 9 juin 2005; désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 15 mai 2008.
- 8 – Bruno Bulthé : désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 29 avril 1999; désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 9 juin 2005.
- 9 – Viviane Geuffens : désignée membre effectif par la Chambre des représentants le 29 avril 1999; désignée présidente suppléante par la Chambre des représentants le 9 juin 2005.
- 10 – Johan Goethals : désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 29 avril 1999; désigné membre suppléant par la Chambre des représentants le 9 juin 2005.
- 11 – Adelbert Denaux : désigné président par la Chambre des représentants le 29 avril 1999; désigné membre suppléant par la Chambre des représentants le 9 juin 2005; désigné membre effectif par la Chambre des représentants le 21 décembre 2006.
- 12 – Johan Detraux : désigné membre suppléant par la Chambre des représentants le 15 février 2007.

## **2 - Démission et nomination de membres au cours des années 2007 et 2008**

Mme Marijke Degrieck a présenté sa démission comme membre suppléant par courriel du 22 janvier 2007 et n'a pas été remplacée.

M. Adelbert Denaux étant devenu membre effectif le 21 décembre 2006 (suite à la démission de M. Jo Detavernier le 11 décembre 2006), M. Johan Detraux est désigné membre suppléant lors de la séance plénière de la Chambre des Représentants le 15 février 2007.

Mme Mieke Santens a présenté sa démission comme membre effectif par lettre du 9 mai 2008. M. Wim Vandekerckhove, membre suppléant, lui succède comme membre effectif lors de la séance plénière de la Chambre des Représentants du 15 mai 2008.

## **3 - Réunions des membres**

Le Centre a tenu 13 réunions en 2007 et le même nombre en 2008, ainsi que plusieurs réunions thématiques en groupes de travail restreint.

## **4 - Le Secrétariat : le personnel du Centre**

**Directeur** : M. Eric Brasseur

Pour l'accomplissement de ses missions au quotidien, le Centre dispose d'un secrétariat. Ce service est constitué d'un directeur et de sept personnes (4 de niveau A, 1 de niveau B, 1 de niveau C et 1 de niveau D).

La bibliothécaire, engagée le 1<sup>er</sup> septembre 2006, a quitté le service en août 2007 et a été remplacée en avril 2008 par un agent de niveau B, à l'issue d'une procédure organisée par le bureau de sélection de l'administration fédérale.

Une attachée au service d'étude a quitté le service en avril 2008.

# EXÉCUTION PAR LE CENTRE DE SES MISSIONS LÉGALES



## 1 - Centre de documentation

Les universitaires étrangers connaissent et pratiquent à présent la bibliothèque du Centre.

Pour aider le public à fonder sa connaissance des mouvements à propos desquels il désire s'informer et lui donner les moyens de fonder son propre jugement sur ces mouvements, le Centre offre l'accès à une bibliothèque d'ouvrages de provenances variées, incluant des travaux universitaires de toutes disciplines, y compris sur la sociologie des religions, des travaux critiques, des monographies sur les mouvements, des ouvrages en provenance de ceux-ci, etc.

Soit plus de 6.000 livres de cultes, sur les "cultes" et les (nouvelles) organisations religieuses, en différentes langues. Certains s'inscrivent dans un cadre plus large (*juridique ou sur le secteur de la santé par ex.*). Le nombre d'ouvrages augmente de plus de 400 volumes chaque année (842 pour la période 2007-2008).

Soit 48 abonnements à des périodiques scientifiques ou de vulgarisation, ainsi qu'environ 400 numéros de revues diverses et une collection audiovisuelle de plus de 650 cassettes audio-vidéo et de DVD.

La bibliothèque et le centre de documentation sont ouverts au public sur rendez-vous les mardis, mercredis et jeudis, de 9 à 12 h et de 14 à 17 h et, en cas de besoin, à d'autres jours et heures. Ils constituent l'élément central de la mission d'information du Centre. Le personnel du service guide toujours les visiteurs dans leurs recherches.

Le Centre a reçu quelque 370 visites pendant la période considérée, soit au moins 1,2 par jour d'ouverture (certaines visites comprenaient jusqu'à 15 personnes).

## 2 - Etude du phénomène

### a – Colloque organisé à l'occasion du 10ème anniversaire de la loi

Le 6 juin 2008, pour le 10ème anniversaire de la loi portant sa création, le C.I.A.O.S.N. organisait un colloque au Parlement fédéral afin de s'interroger sur la situation du paysage sectaire en Belgique et les mutations intervenues depuis 1998, en s'appuyant sur des exemples de pratiques observables au sein d'une mouvance religieuse en plein essor et faisant l'objet d'un nombre croissant de demandes d'information : ce qu'il est convenu d'appeler la religiosité néo-pentecôtiste africaine sur le territoire belge. L'objectif était de dépasser les interprétations réductrices et les positions de principe sur le sujet, qui sont devenues monnaies courantes.

Ce colloque se voulait un lieu de confrontation des connaissances sur les aspects vécus de cette forme religieuse entre les principaux acteurs des milieux politique, administratif, académique, associatif, cultuel, etc. concernés par cette thématique. Outre les services de l'Etat spécialisés en la matière et universitaires ayant travaillé sur le sujet, le Centre a associé à sa démarche des représentants d'associations de terrain ayant la problématique des demandeurs d'asile, celle de l'égalité des droits des personnes, la non-discrimination, ou encore la problématique de la santé dans les milieux de la petite enfance, dans leurs attributions.

Sans ambitionner d'aboutir à la formulation d'une position théorique commune et invariable, le Centre a envisagé la tenue du colloque comme premier palier dans la résorption du manque d'informations ouvertes sur le sujet - ou du moins leur insuffisante circulation - qui prendraient en compte l'ancrage géographique et les modalités d'acculturation des formes religieuses africaines en Belgique.

Après l'énoncé des préambules par M. Herman van Rompuy (alors Président de la Chambre) et M. Henri de Cordes (Président du C.I.A.O.S.N.), les travaux de la journée s'organisèrent autour de quatre thèmes directeurs : la théologie de la prospérité, le statut du choix et du lien social, la question de la reconnaissance et l'imaginaire de l' « enfant sorcier ».

Dans ce cadre se sont exprimés Pierre-Joseph Laurent (Anthropologue, Directeur du Laboratoire d'anthropologie prospective de l'Université catholique de Louvain), Félix Mutombo-Mukendi (Docteur en Théologie, Professeur à la Faculté universitaire de Théologie protestante et à l'Université Libre de Bruxelles), Anne-Françoise Genotte et Marcela Ares (Médecin consultant et psychologue, Service des Maladies infectieuses du CHU St-Pierre), Regien Smit (Promovenda à la *Vrije Universiteit* d'Amsterdam), Maïté Maskens (Doctorante en Anthropologie au Centre Interdisciplinaire d'Etude des Religions et de la Laïcité à l'Université Libre de Bruxelles), Sarah Demart (Doctorante en Sociologie, Université Toulouse Le Mirail et Université catholique de Louvain),

Guy Liagre et Francis Renneboog (Co-Présidents du Conseil Administratif du Culte Protestant Evangélique), Filip De Boeck (Professeur d'Anthropologie, Coordinateur de *l'Institute for Anthropological research in Africa*, Katholieke Universiteit Leuven) et Amanda van Eck Duymaer van Twist (*Information and research officer*, INFORM, London).

A la suite des interventions des rapporteurs, M. Louis-Léon Christians (chargé de cours à l'Université catholique de Louvain et Membre du C.I.A.O.S.N.) et Mme Viviane Geuffens (Présidente suppléante du C.I.A.O.S.N.), le mot de clôture fut prononcé par Mme Brigitte Goblet, alors Présidente de la Cellule administrative de coordination de la lutte contre les organisations sectaires nuisibles. Celle-ci, en effet, partage avec le C.I.A.O.S.N. une même loi de création, mais non les mêmes missions.

Cette approche multi-milieus et multi-acteurs de la rencontre a permis de restituer la complexité du sujet et de reposer les questions du rapport à l'argent, du rapport au pouvoir, à l'altérité, de la santé publique aussi quand, à partir d'une expérience clinique, les intervenants tentèrent de dégager une série de pistes permettant d'accommoder les pratiques pentecôtistes et d'adhésion aux traitements dans une situation de maladie

Elle a également permis d'intégrer à la réflexion la signification de la reconnaissance des cultes en Belgique, l'impact des techniques de reconnaissance sur les questions de sectarisme, et de dire le rôle des organes chefs de culte dans la coordination du fait religieux.

Les questions de statut et de protection de l'enfant occupèrent une place importante dans les travaux. En référence à la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies (art. 14 et 19), une partie de la journée fut consacrée au thème des « enfants sorciers » ; l'idée étant de voir en quoi, dans cet exemple particulier, les pratiques découlant de certaines croyances religieuses (séances de délivrance) pourraient être considérées comme déclenchant ou justifiant des mauvais traitements ou encore comme ayant un impact négatif sur les droits et le bien-être de l'enfant, et d'envisager aussi le rôle qui peut être rempli par un mouvement religieux dans l'intégration d'une communauté migrante à la société belge.

Autant de questions clefs de la réflexion sur le religieux, et ses dérèglements aussi.

Outre l'impulsion que cette rencontre contribue à donner à la mise sur pied de nouveaux programmes de collaboration visant, en ce qui concerne le C.I.A.O.S.N., à améliorer la qualité de l'information qu'il peut offrir à la population, le colloque fut une confirmation de l'importance qu'il y a pour le Centre à s'impliquer dans l'organisation régulière de rencontres de ce type sur d'autres thématiques présentant un même degré d'intérêt socio-politique.

## **b – Dimension internationale de l'étude du phénomène**

Parmi les demandes adressées au Centre, certaines proviennent de l'étranger. Les questions sont posées par des groupes d'aide aux victimes des comportements sectaires, par des autorités publiques intéressées par le phénomène sectaire et avec lesquelles le C.I.A.O.S.N. a établi des relations, par de simples citoyens, mais aussi par des ambassades étrangères dans notre pays. Celles-ci posent depuis peu des questions relatives à des groupes précis - faisant confiance ainsi à l'expertise du Centre - mais aussi concernant ce qu'il est convenu d'appeler le « modèle » belge en matière de gestion du phénomène.

Les contacts avec l'étranger sont également marqués par la participation de membres du Centre et du service à des conférences ou colloques internationaux, pour y représenter notamment le rôle des autorités belges en la matière, mais aussi par la participation d'autorités étrangères à des activités organisées par le C.I.A.O.S.N.

Des réunions ont ainsi pour but de maintenir le principe d'une collaboration européenne en la matière, avec échange d'expériences et dans l'esprit du respect des droits fondamentaux des personnes et de la recommandation 1412 (1999) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative aux activités illégales des sectes.

Dans ce cadre, le C.I.A.O.S.N. a organisé en juin 2007 une nouvelle réunion européenne dont le thème portait sur les organisations de la société civile qui aident les victimes de dérives sectaires et leurs relations avec les autorités publiques. Les invités étaient les mêmes qu'en 2003, mais des autorités autrichiennes et allemandes s'y sont jointes. Plusieurs observateurs non-européens y ont également participé.

Le Dixième anniversaire du Centre, cf. *supra*, a vu non seulement la participation d'orateurs étrangers, mais aussi la présence d'observateurs étrangers.

### **Participation à diverses activités à l'étranger:**

Le **16 mars 2007**, le président du Centre, invité à la conférence organisée à Lviv (Ukraine) par l'Institut ukrainien de recherche des religions totalitaires, a présenté les initiatives belges relatives au phénomène sectaire, depuis la commission d'enquête parlementaire de la Chambre des représentants jusqu'à la mise en place du C.I.A.O.S.N.

Le **28 avril 2007**, la FECRIS (Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme) et le groupe de travail Scientologie du Bundesland Hamburg ont organisé une conférence à Hamburg sur le thème: « Sectes et Esotérisme: nouveaux défis pour la société civile en Europe », avec la participation du directeur du Centre.

Le **8 novembre 2007**, le ministère de la Culture de la République Slovaque et l'Institut pour les relations entre l'Etat et les Eglises ont organisé une conférence à Bratislava sur le thème "*State-Church relations in Europe: contemporary issues & trends at the beginning of the 21st century*". Le président du Centre y a donné un exposé intitulé : *Belgian State versus Sectarian Deviations : a Ten Year Commitment to the Protection of Human Rights*.

Le **24 novembre 2007** – INFORM (*Information Network Focus on Religious Movements*), Grande-Bretagne, a organisé à la *London School of Economics and Political Science*, une journée consacrée aux « *Adults who grew up in NRMs* », avec la participation du président du Centre.

Le **11 mars 2008**, dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne, le Forum Européen pour la Justice Restaurative – en collaboration avec l'*International Victimology Institute* de l'Université de Tilburg, le *Centre for the Study of Terrorism and Political Violence* de l'Université St. Andrews, *Victim Support Netherlands* et l'Université Catholique de Louvain - a organisé une conférence sur le thème "*Standards for victims of terrorism. Developing standards for assistance to victims of terrorism in the EU*", avec la participation d'un membre du service. Parmi les intervenants figuraient M. Ernst Hirsch Ballin, Ministre de la Justice des Pays-Bas et M. Kenneth R. Feinberg, Administrateur du Fonds de compensation aux victimes du 11 septembre 2001.

Le **12 avril 2008**, la FECRIS a organisé à Pise (Italie) sa réunion annuelle dont le thème était "La responsabilité de l'Etat pour la protection des citoyens face aux sectes destructives: analyses de modèles actuels et futurs possibles", avec la participation du directeur du Centre. Parmi les intervenants figuraient Mme Catherine Katz, Secrétaire générale de la MIVILUDES (FR), M. André Frédéric, membre de la Chambre des représentants (BE) et M. Barbro Westerholm, Membre du Parlement suédois. Le C.I.A.O.S.N. y a été présenté comme modèle dont pourrait s'inspirer d'autres Etats européens.

Le **16 avril 2008**, INFORM et le CESNUR (*Centro Studi sulle Nuove Religioni*), ont organisé à Londres une conférence internationale sur le thème : *Twenty Years and more: Research into minority Religions, new religious Movements and the new Spirituality*. Lors de la session plénière consacrée à « *Governments and « Cults »* », le président du Centre a décrit la politique menée en Belgique dans le domaine des dérives sectaires et en particulier les missions légales du Centre. Monsieur Denaux, membre effectif et ancien président du Centre, assistait à cette conférence.

Le **26 juin 2008**, l'ICSA (*International Cultic Studies Association*) a organisé son colloque annuel à Philadelphie (USA). Le président du Centre a été invité comme membre du panel au cours d'un débat sur les questions juridiques.

Le **4 septembre 2008**, l'Etat de Hamburg (Allemagne) et Mme Ursula Caberta, Responsable de l'*Arbeitsgruppe Scientology (Behörde für Inneres, Hamburg)* ont organisé une conférence sur les développements récents au sein de la Scientologie aux Etats-Unis. Le directeur du Centre et un membre du service ont assisté à cette conférence.

Le **22 novembre 2008**, INFORM a organisé à Londres son séminaire d'hiver sur le thème « *Prophecy and New Religious Movements* » auquel a assisté le président du Centre.

### c – Focus sur un cas d'étude particulier : 2012

Le CIAOSN, dont la mission d'information se double d'une attention toute particulière pour le respect des droits de chacun, en ce compris son bien-être dans un sens large, renforce l'étude qu'il fait des extrémismes. A titre d'exemple, est abordée ci-dessous une interprétation très particulière d'un calendrier maya.

**Illustration** : fait divers cette année dans le Missouri<sup>1</sup> : un homme est inculpé du vol de 22kg d'explosifs ; selon le tribunal, il « préparait » la fin du monde prévue pour 2012<sup>2</sup>. C'est un indice de la gravité avec laquelle certains envisagent l'année 2012. Il révèle combien cette théorie anxigène peut faire écho et pousser à des actes pour le moins inquiétants. Surveiller cette nébuleuse eschatologique s'impose.

**Fondements** : la croyance que le 21 décembre 2012 verrait la fin d'un monde s'ancre dans une interprétation « originale » du calendrier maya (organisé en cycles). Un de ces cycles finit à cette date. Ce calendrier était pourtant tombé en désuétude chez les Mayas bien avant l'arrivée des conquistadors, et ce n'est que sa *redécouverte* par quelques universitaires occidentaux qui l'a remis à l'avant-plan dans certains milieux. « Une invention des gringos », disent certains latinos. En plus, il était à l'origine question de la fin d'un monde et non pas du monde, comme certains le prétendent maintenant. Pour l'année 2012, la communauté scientifique indique un alignement planétaire particulier puisque le mois de juin verra un « transit » de Vénus entre la Terre et le Soleil. La rareté de cet événement renforce l'idée dans certains esprits que 2012 est définitivement une année-clef. Pour d'autres, cet alignement pourrait aussi être l'occasion de quitter la Terre, à la manière d'« *Heaven's Gate* », groupe ufologique, dont les membres sont morts pour rejoindre un vaisseau soi-disant dissimulé derrière la comète de Hale-Bopp. Pour d'autres fêrus du cosmos, nulle question de Vénus mais de Nibiru, « dixième planète du système solaire » qui se rapprocherait dangereusement de la Terre en 2012, provoquant à son passage une foule de catastrophes. C'est aussi de cette planète que viendraient les « Annukakis, divinités extra-terrestres à l'origine de la création de l'espèce humaine ». L'existence de cette planète et des Annukakis est sortie de l'imagination fertile d'un russe présenté comme historien, mais dont les théories pseudo-scientifiques n'ont pas rencontré l'intérêt de la communauté scientifique ... Les phénomènes spatiaux font décidément l'objet d'interprétations insoupçonnables. Enfin, 2012 verrait un renversement des pôles magnétiques terrestres, entraînant l'inversion de la rotation de la Terre ainsi que de multiples catastrophes. Cette idée est largement démentie par les spécialistes en astrobiologie, entre autres. Ils précisent que de tels renversements ont bel et bien lieu tous les 400.000 ans en moyenne, mais en douceur et sans causer de catastrophes telles que le prétendent certains « théoriciens du complot ». Quoiqu'il en soit, le prochain renversement n'est pas prévu pour 2012.

<sup>1</sup> Cf. le *St. Louis Post-Dispatch* du 31 janvier 2009.

<sup>2</sup> Robert Patrick & Jessica Bock, "St. Charles County man charged with stealing explosives for 'end of the world'", 31.01.2009, on [www.STLtoday.com](http://www.STLtoday.com)

**Diffusion** : le Nouvel Age, « spiritualité multiforme », a repris cette croyance à son compte et la diffuse sur toute la Terre par ses groupes et réseaux. 10 % des demandes reçues par le CIAOSN en 2007-2008 concernaient des groupes de type « Nouvel Age ». D'année en année, ces demandes augmentent, montrant que l'intérêt pour 2012 croît à mesure que l'on s'en approche. D'autres spiritualités, d'autres traditions peuvent aussi être, à leur insu, utilisées pour la diffusion de cette croyance. L'hindouisme en est la victime quand certains guides spirituels s'en réclament, le chamanisme aussi, dont certains stages attirent l'attention sur les événements à venir en 2012. Divers médias s'en font aussi l'écho. La presse et le 7ième art en parlent, tandis que les livres et les pages Internet se multiplient. A titre d'exemple sortira en novembre 2009 le film « 2012 », « l'héroïque bataille d'un groupe de survivants à la suite d'un cataclysme planétaire... »<sup>3</sup>. Stratégie du marketing oblige, la promotion du film est assurée e.a. par un site aux allures scientifiques: « *Institute for Human Continuity* », lequel contribue ainsi à la diffusion du concept développé : 2012, fin du monde.

**Interprétations générales** : la majorité des groupes sur lesquels notre attention est attirée évoque la fin d'un monde en tant que passage prometteur vers un autre cycle, et non la fin du monde en tant que point final à une humanité entre-temps dévastée. Heureusement, pour la plupart de ces groupes, 2012 est seulement considérée comme l'entrée dans une nouvelle ère, ouverture à plus de «solidarité, d'amour et de conscience ».

**Groupes à risques** : mais une minorité de mouvements conçoit le 21 décembre 2012 comme fin du monde, apocalypse et catastrophe, qui verra au mieux la survie d'une petite partie des hommes, au pire l'anéantissement de toute forme de vie. Ainsi, ce discours qui annonce que l'année 2012 sera « le point de jonction de deux ères différentes. La mort, peut-être à grande échelle, fera partie de cette transition ». Ce sera en tout cas, est-il écrit, « une ère nouvelle, accompagnée comme toute naissance, de sang, de souffrances ainsi que d'espoirs et de promesses »<sup>4</sup>.

Ce genre de message est prêté à Ashtar Sheran, prétendue entité extraterrestre, dont les messages auraient commencé à être reçus dans les années 1950 par un certain G. Van Tassell. A la suite de ce dernier, d'autres personnes prétendirent recevoir également des messages d'Ashtar Sheran. Aujourd'hui encore. Que ce soit par un médium de la région de Charleroi, par le Centre belge de Diffusion des Enseignements d' Ashtar Sheran, ou par un des nombreux canaux<sup>5</sup> « révélés » à travers le monde, les « passeurs de messages » ne manquent pas. Certains des groupes organisés autour de ces médiums parlent de millénarisme, d'autres parlent d'apocalypse et de catastrophes<sup>6</sup>. Ainsi, les propos prêtés à Ashtar Sheran en décembre 2002 par un de ses prétendus médiums: « (...) Avant le moment du renversement des

<sup>3</sup> Réalisateur : Roland Emmerich - site officiel : [www.whowillsurvive2012.com/](http://www.whowillsurvive2012.com/)

<sup>4</sup> Lawrence E. Joseph, Apocalypse 2012 : une enquête scientifique sur des catastrophes annoncées, 2007, cité in La fin du monde en 2012 ? in Le Monde des religions, nov.-dec. 2007.

<sup>5</sup> channels

<sup>6</sup> Shepard Leslie, Encyclopedia of Occultism & parapsychology, 1984, Detroit, p.94

pôles, il se produira cet événement que nous avons nommé l'évacuation et qui consiste en un embarquement de masse; nous arriverons alors dans votre ciel et permettrons à ceux qui seront prêts de venir avec nous (...) Vous devrez être prêt à partir, ou bien vous resterez derrière pour vivre les changements de la terre physique, qui risquent d'être plus que traumatisants. (...) l'expérimentation que vous allez devoir traverser est à peu près similaire à l'état que vous connaissez chaque fois que vous êtes conscient de l'imminence du départ de votre corps physique à travers un processus de mort naturelle»<sup>7</sup>; et en juin 2003 : « (...) ceux qui ne partiraient pas auraient à subir de plein fouet les grandes vagues de transformations, c'est-à-dire les bouleversements et les cataclysmes ... »<sup>8</sup>. Pas besoin d'interprétation alambiquée, les mots parlent d'eux-mêmes. Dans ce registre particulier, il faut rappeler que des membres de l'Ordre du Temple solaire, sous prétexte d'un « transit vers Sirius», sont morts dans les circonstances dramatiques que l'on connaît.

**Interprétations belges** : en Belgique, à l'image de ce que l'on observe ailleurs, la plupart des groupes qui évoquent le 21 décembre 2012 l'envisagent comme une date clef au-delà de laquelle la Terre entrerait dans une nouvelle ère prometteuse. Toutefois, une petite partie de ces groupes tend à se radicaliser et tient un discours qui mérite attention. Par exemple, le message suivant : « j'ai mis sur pied un groupe de survie et nous allons tout faire pour sauvegarder l'Humanité, nous allons construire des bunkers en Afrique et y stocker tout ce qui concerne notre connaissance actuelle pour la transmettre à la postérité<sup>9</sup> ». On peut craindre, avec ce genre d'objectifs, que certaines directives ne nuisent au bien-être des personnes qui les appliqueraient. Certains invitent en effet à faire des raids côtiers, à s'adonner à des actes de piraterie, de détournement, à mettre la main sur des banques, des stations d'essence, etc.

---

<sup>7</sup> [www.erenouvelle.com/doss2012evac.php](http://www.erenouvelle.com/doss2012evac.php) 22/01/2007 (erenouvelle.com appartient à Olivier Flipo, français), traduction de [www.divinecosmos.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=29&Itemid=30](http://www.divinecosmos.com/index.php?option=com_content&task=view&id=29&Itemid=30) source originale.

<sup>8</sup> [www.erenouvelle.com/newsasce.php](http://www.erenouvelle.com/newsasce.php)

<sup>9</sup> " (...) ik heb een overlevingsgroep gesticht en wij gaan alles doen om de mensheid te laten bestaan (...); wij gaan bunkers bouwen in Afrika en daar alles over onze huidige kennis bewaren voor het nageslacht (...)" in [De laatste show](#), TV één, 26/03/2008.

## **d - Les jeunes face aux dérives sectaires**

En 2008, le Centre a finalisé un travail de fond sur les dérives sectaires qui peuvent affecter les mineurs d'âge. Ce dossier présente les risques sectaires auxquels peuvent être exposés les mineurs. Les destinataires en sont les autorités concernées et les professionnels de l'éducation et de l'enfance.

Cet outil est là pour aider les parents et les professionnels de l'éducation à repérer la situation à risque dans laquelle le jeune se trouverait. La Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989 sert de fil conducteur.

En pleine structuration, les jeunes peuvent être plus malléables et moins critiques face à des discours insidieux, voire extrémistes qui parfois séduisent. Leur engagement servira l'image du mouvement et sa durabilité.

Les **relations familiales** sont souvent mises à mal. Les dynamiques relationnelles peuvent être perturbées. Différents cas d'espèce surviennent parmi lesquels: ruptures imposées, voire enlèvement ; désaccords sur l'éducation, sur l'organisation de la garde des enfants ; abandon du rôle parental, confusion des rôles, etc.

Le **bien-être** social, spirituel et moral des jeunes est souvent négligé. Le monde extérieur au mouvement est alors présenté comme mauvais, dans une approche toute manichéenne. L'appréhension ainsi générée peut être amplifiée par des théories eschatologiques et causer des troubles, se traduisant entre autres par une marginalisation. Leur interprétation de ce qui les entoure est biaisée et, s'ils en sortent, leur désarroi sera grand dans un monde d'apparence hostile. La peur de représailles s'y ajoute parfois.

Les **violences** faites aux jeunes prennent une autre dimension dans un contexte sectaire. Certaines particularités idéologiques et structurelles de mouvements sectaires peuvent faciliter les violences, sous couvert de doctrine ou d'éducation, par ex. L'immixtion dans la vie sexuelle du jeune peut constituer une autre forme de violence quand il est question de contraintes, de surveillance, d'absence de choix, etc. Sans parler d'actes pédophiles encouragés par la doctrine ou perpétrés par quelques adeptes pervers, et qui parfois restent tus hors le mouvement, rajoutant un cran à la violence subie.

La **santé** est également un domaine dans lequel s'engouffrent les mouvements sectaires désireux de recruter. Les pratiques thérapeutiques non éprouvées, où le meilleur côtoie le pire, sont exploitées, à grand renfort de promesses de guérison, tout comme les moments-clefs que sont la grossesse, la naissance et la petite enfance. Les conditions optimales doivent pourtant être garanties pour le bon développement du jeune qui doit bénéficier d'une alimentation équilibrée et de soins adéquats.

**L'éducation** promue au sein de certains mouvements dévalorise la science et le progrès, voire désinforme. Critiquant l'enseignement, ils tentent d'imposer leur vision des choses, en « enrichissant » l'offre de conférences ou par le biais d'enseignants et d'élèves acquis à la cause. La limite est franchie quand une thèse religieuse, tel le dessein intelligent, est présenté comme une théorie scientifique. Les croyances prennent alors le pas sur les faits scientifiques et s'invitent là où elles n'ont pas leur place. En outre, l'instruction à domicile laisse plus de latitude à ces mouvements.

**Le repos et les loisirs** ne sont pas adaptés dans nombre des mouvements visés. Manque de sommeil, prosélytisme intensif, séances d'initiation interminables, réduction du temps nécessaire de jeu, etc., tout un ensemble peu propice à l'épanouissement.

Les mouvements visés démarchent les jeunes aux alentours des écoles, des maisons de jeunes, profitant de leurs éventuelles faiblesses ou détresses. La relation maître à élève proposée dans certains arts martiaux peut aussi donner lieu à des dérives, quoique le fait ne soit pas fréquent. Par ailleurs, ces groupes ont saisi l'avantage d'un Internet accessible partout et pour tous, une porte ouverte que les jeunes enfoncent en toute confiance.

Face à ces pratiques, l'esprit critique reste le meilleur allié pour examiner les informations en provenance du ou sur le groupe. La famille, la classe, le mouvement de jeunesse, autant de lieux où ce sens de la critique peut être développé, encouragé.

Le dossier rédigé par le Centre fait plusieurs propositions pour aborder le sujet en classe, permettre aux jeunes d'appréhender diverses offres avec l'attention et le recul nécessaires et repérer les sites Internet fiables. Des points de repère sont également proposés pour décrypter les pratiques de prosélytisme et pour aider un proche qui aurait rejoint un mouvement sectaire.

Enfin, une annexe sur le créationnisme est jointe ainsi que les dépliants « Est-ce une secte ? » et « Dérives sectaires en matière de santé ».



### **3 - Information du public**

#### **a - Développements**

Le rapport du groupe de travail parlementaire chargé d'assurer le suivi des recommandations de la commission d'enquête parlementaire (DOC 51 2357/001, p.49), suggérait de renforcer l'action du CIAOSN par une démarche proactive à destination des jeunes et des professionnels de la santé, mais aussi des services publics, notamment à l'échelon local. C'est dans cet esprit que le centre a rédigé le dossier sur les dérives sectaires qui peuvent affecter les mineurs d'âge (voir point 2.d. ci-dessus).

Pour permettre aux entreprises de mieux contrôler le marché de la formation professionnelle, ce même rapport suggérait que le C.I.A.O.S.N. puisse, en collaboration avec la Fédération des entreprises de Belgique, être chargé d'une mission d'information au profit des entreprises. Cette mission s'est concrétisée par le développement de contacts avec le monde de l'entreprise, y compris par une présentation faite à plusieurs de ses représentants.

Mais surtout, quotidiennement, le service répond aux appels téléphoniques, aux lettres et aux courriels que le public lui adresse. Il reçoit les personnes qui demandent rendez-vous pour un entretien plus personnel, e.a. pour connaître leurs droits et leurs obligations.

Ces échanges permettent de répondre au prescrit de la loi, mais aussi de cerner au plus près les attentes du public, de mieux connaître les sujets qui le préoccupent, les groupes à propos desquels il s'inquiète -à tort ou à raison- ou qui, très simplement, l'intéressent.

Le Centre répond par des courriers personnels, avec, si demandé, des notes d'information sur les mouvements visés. Il l'informe également des textes juridiques pertinents ou l'oriente vers qui de droit.

Enfin, le personnel du Centre ou des membres reçoivent des élèves, des groupes d'élèves, ou se rendent dans des établissements scolaires pour donner -à la demande- des présentations sur le sujet demandé.

#### **b - Analyse de l'information**

Avant toute communication d'informations, les étapes de l'étude du phénomène ou d'un groupe exigent une évaluation de la pertinence des sources, des informations et de la méthode utilisée pour l'exploitation ou l'interprétation. L'information est soumise à critique et recoupée avec d'autres sources provenant de milieux différents, d'auteurs différents, d'universités de pays où l'approche de ce sujet est différente. Cet ensemble relève de la critique historique ou plus précisément ici, de la critique de l'information.

Une question primordiale porte sur l'autorité de la source. Il convient de s'interroger sur la validité du contenu du message en vérifiant la compétence des sources et l'exactitude des faits rapportés.

Le phénomène étudié évolue avec le temps, d'autant plus que les organisations abordées sont souvent récentes, leurs pratiques ne sont pas toujours bien fixées et les membres des groupes visés n'y restent pas toujours ou changent de mouvement. Le service analyse leur objet, leurs structures, leurs composantes, à un moment donné, de même que les interactions. En bref, il fait le point sur la question.

La limite du sujet est principalement fixée par le cadre géographique et institutionnel de la Belgique, quoique les liens internationaux en élargissent le cadre et enrichissent l'étude. Le Centre répond aux demandes émanant de l'étranger si un travail a déjà été accompli sur le sujet ou si elles sont liées à la Belgique. Ce sont des raisons pratiques de disponibilité qui régissent ce choix. Pour la même raison, le Centre a fixé un cadre chronologique: il étudie les groupes existants et non l'histoire de groupes disparus. En outre, la loi dispose que les informations fournies par le Centre en réponse à une demande du public ne peuvent être présentées sous forme de listes ou relevés systématiques des organisations sectaires nuisibles.

Enfin, le travail est limité pragmatiquement par les moyens retenus: d'une part, l'utilisation exclusive de sources ouvertes, non confidentielles ou classifiées, pour ses réponses aux personnes et, d'autre part, la production d'information sur les mouvements ou le phénomène uniquement et non sur les individus.

Le public reçoit ainsi des informations qu'il peut pleinement utiliser, qui peuvent être citées, avec mention de la source, l'auteur, l'éditeur, la date de publication, ou toutes choses qui peuvent servir de référence et de contrôle des informations et des sources citées. C'est une garantie de fiabilité et, à terme, de « confort ».

Dans ses réponses aux demandes, selon les cas, le Centre demande au destinataire de faire part des informations dont il dispose qui pourraient infirmer les éléments avancés, avec les références des pièces justificatives. L'objectif général est de produire des informations vérifiées ou vérifiables.

Par ailleurs, le CIAOSN développe depuis 2006 ses relations avec le monde germanophone, en produisant notamment des dépliants ou notes en langue allemande, eu égard à la Communauté germanophone de Belgique. Le public germanophone, comme les publics néerlandophone et francophone, et anglophone, peuvent être accueillis dans leur langue au Centre par des membres du conseil d'administration et du service.

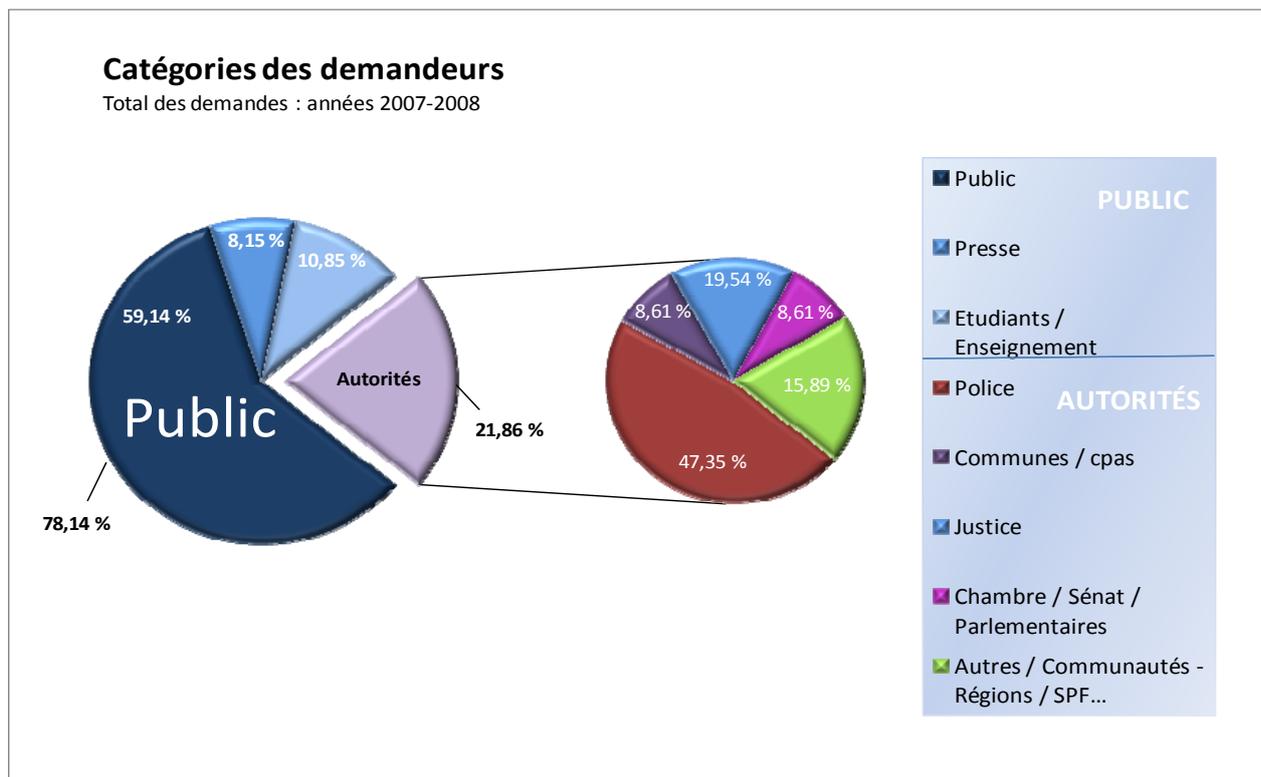
### **c - Éléments statistiques**

Les demandes faites au Centre proviennent d'institutions de la société civile, des autorités, de la presse, de l'enseignement et surtout de simples citoyens. Une réalité vécue par les citoyens qui semble bien éloignée de la réalité médiatique où seuls quelques groupes apparaissent. La plupart des gens consultent le Centre mais ne portent pas plainte, parce qu'il est difficile de s'opposer à une personne proche qui est entrée dans un groupe, fût-ce pour lui venir en aide. Certains sont parents et craignent de perdre leur enfant en portant plainte. Pour d'autres, anciens adeptes ayant vécu dans le mouvement de longues années, porter plainte reviendrait à trahir d'anciennes convictions. D'autres, enfin, ont honte ou peur des représailles ...

Le nombre de demandeurs directs se stabilise autour de 750 par an. Les visites du site web du CIAOSN augmentent d'année en année. Les deux sites (francophone et néerlandophone) du Centre ont reçu 4972 visites en 2003, 19535 en 2004, 49886 en 2005, 68570 en 2006, 76 198 en 2007 et 84185 en 2008. Les rapports d'activité, toutes années confondues, ont été consultés 21205 fois.

D'autre part, le nombre de visiteurs qui se rendent au Centre pour rencontrer le service ou consulter eux-mêmes ouvrages et documents augmente considérablement, et surtout ceux qui s'informent sur les aspects juridiques de la chose et sur leurs droits et obligations. Un deuxième juriste est appelé à rejoindre en 2009 les services juridique et d'études.

78.14 % des demandes émanent du grand public, c'est-à-dire les personnes privées, la presse et les étudiants, des membres de mouvements, y compris des responsables, des avocats, des associations de la société civile, des enseignants, des membres d'association de terrains de défense de victimes. Parmi ces demandes, 59.14 % émanent de personnes privées, 8.15 % de la presse et 10.85 % d'étudiants.



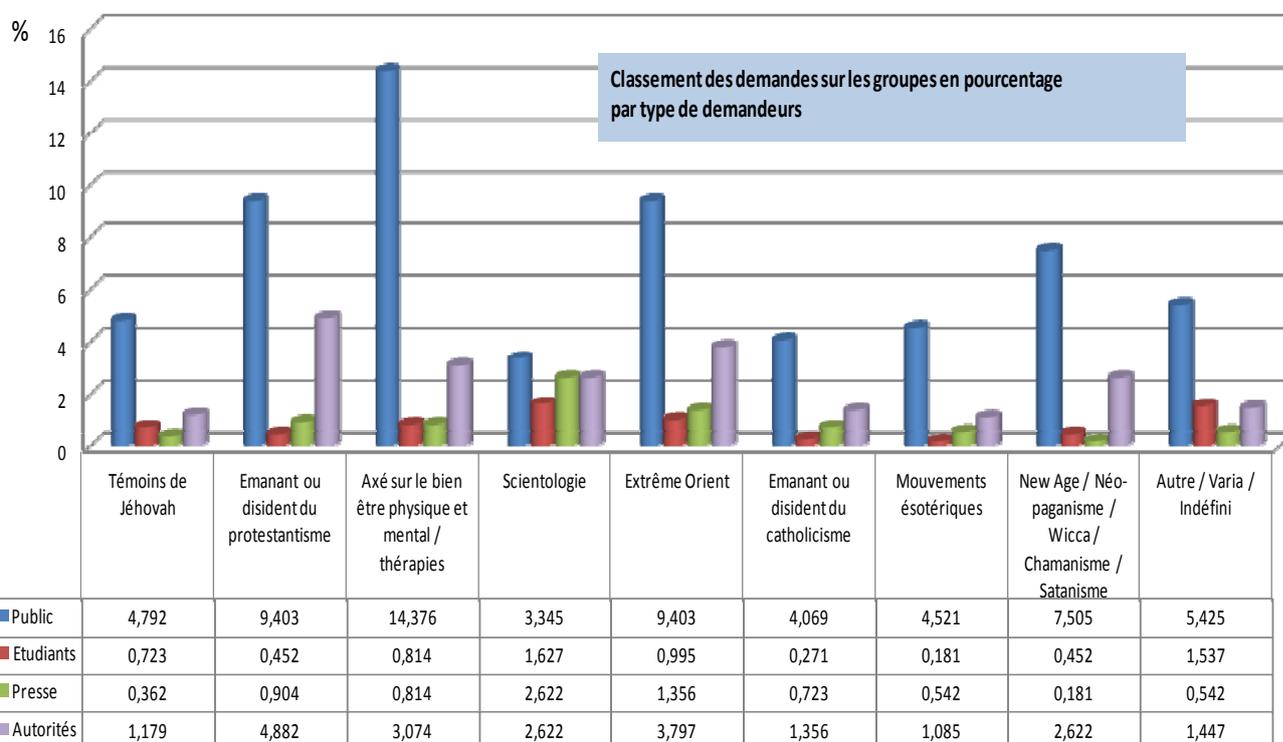
21.86 % des demandes émanent des autorités : police (47.35 %), justice (19.54 %), communes et CPAS (8.61 %), parlementaires (8.61 %), autres (15.89 %). Cette part des demandes en provenance des différents organes de l'État, fédéraux ou décentralisés, est en augmentation constante : 11,7 % en 2003-2004, 18,8 % en 2005-2006 et 21.86 % en 2007-2008.

L'intérêt porté par les pouvoirs publics au phénomène et aux services prestés par le Centre reste démontré dans la pratique. Une partie des demandes transitant par les services de police proviennent en réalité d'apostilles adressées à ceux-ci par des magistrats, et dont le destinataire final est le CIAOSN. La police fédérale et la justice, à elles seules, représentent quasi 67% de l'ensemble des demandes émanant des autorités.

Les demandes adressées par les autorités publiques belges au CIAOSN - et les réponses qui s'ensuivent - commencent à faire l'objet de procédures d'accès aux documents administratifs (loi sur la transparence administrative) envoyées aux dites autorités par l'un ou l'autre groupe concerné. Jusqu'à présent, ces démarches n'ont pu entraver les missions légales du Centre.

Sur l'ensemble des demandes adressées au Centre, 14.74 % d'entre elles concernaient le phénomène sectaire en général, sa prévention ou des aspects juridiques, 3.1 % d'entre elles concernaient le CIAOSN lui-même et 3.67 % étaient « hors sujet », ne répondant pas au préalable philosophico-religieux, ou indéfinies. Le reste des demandes, 78.45 %, concernaient donc des groupes ou mouvements.

Le tableau ci-dessous précise les demandes du public, classées par demandes sur les groupes, en fonction des catégories de demandeurs. Il est intéressant de constater que les demandes des autorités suivent en général, un cran dessous, les demandes du grand public. Il apparaît qu'elles sont relativement en phase avec celles-ci, à l'exception des préoccupations du public vis-à-vis des dérives thérapeutiques. Il est aussi intéressant de constater l'intérêt porté par les médias à certains groupes. Cet intérêt, à première vue, semble moins correspondre à celui du public.





## 4. Compétence d'avis

### a - Avis du 7 mars 2005 sur Sahaja Yoga : état de la procédure

29 février 2008 – Le tribunal de première instance a prononcé un jugement sur le fond déclarant la demande de l'asbl Sahaja Yoga Belgique recevable et fondée. L'Etat belge a été condamné, sous peine d'une astreinte, à mentionner dans l'avis du 7 mars 2005 que le tribunal a jugé que cet avis n'avait pas été préparé avec la vigilance et le fair-play de rigueur et était insuffisamment motivé. La version intégrale du jugement devait être mise en ligne sur le site internet du CIAOSN. Ce jugement devait également être publié dans De Standaard, Le Soir ainsi que dans le rapport d'activité suivant du CIAOSN. Une copie du jugement devait en outre être envoyée à toute personne qui avait reçu le rapport d'activité 2003-2004 ainsi qu'à toute personne qui, depuis la création du CIAOSN, avait adressé une demande d'information concernant l'asbl Sahaja Yoga Belgique.

Ce jugement n'a toutefois pas été signifié ni exécuté, dans la mesure où appel a été interjeté par l'Etat belge.

31 mars 2008 – L'Etat belge a interjeté appel contre le jugement du 29 février 2008. Les dernières conclusions devaient être déposées pour le 9 mars 2008 au plus tard.

La cour d'appel a fixé l'audience des plaidoiries dans cette affaire au 18 octobre 2010.

### b - Demande d'avis MT

Le 12 juin 2008, après avoir eu à traiter un dossier de demande de permis d'urbanisme introduit par la *Stichting Maharishi Global Financing Research*, l'administration communale de Woluwé-Saint-Lambert a adressé au Centre une demande d'avis concernant les activités de la dite fondation.

Les Membres du Centre ont entamé en juin 2008 l'étude des informations que le Centre a, depuis sa création, rassemblées sur le mouvement Méditation Transcendantale, notamment celles que lui a fournies le mouvement depuis plusieurs années.



# PERSPECTIVES

Durant les prochaines années, le développement du centre de documentation sera poursuivi, la collaboration avec le monde académique et les milieux professionnels – entreprises, enseignement, etc. – sera renforcé et les échanges internationaux seront soutenus.

La mise à disposition du public du centre de documentation suppose que des sympathisants, membres ou représentants de mouvements étudiés y ont accès sans pour autant devoir s'identifier comme tels. Par ailleurs, les procédures d'avis conduisent le Centre à rencontrer les représentants des groupements visés par les demandes d'avis. Lors de la rédaction de documents publics – p.ex. des brochures ou des dépliants – des échanges de vues préalables à la publication ont lieu avec des responsables des organisations concernées. Ces contacts demeurent utiles, voire nécessaires, à l'accomplissement des missions légales du Centre.

Le Centre poursuivra ces échanges dans les limites du cadre légal d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité. Cette approche spécifique du phénomène qui permet une meilleure compréhension des enjeux complètera les moyens d'actions principaux du Centre.

C.I.A.O.S.N.

Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles

Adresse : Rue Haute 139, 3<sup>ième</sup> étage  
B - 1000 BRUXELLES

Tel.: (0)2 / 504.91.68

Fax: (0)2 / 513.83.94

E-Mail: [info@ciaosn.be](mailto:info@ciaosn.be)

[www.ciaosn.be](http://www.ciaosn.be)